

**EXTRAIT DU REGISTRE****des Délibérations du Conseil Municipal**

Publie le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 36 - Aides à des séjours scolaires - attribution 2026

Délibération n° 008211

36
Aides à des séjours scolaires - attribution 2026

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	07/01/2026	Favorable unanime

Résumé

La ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique et notamment des subventions aux séjours scolaires.

15 écoles ont déposé des demandes de subvention pour 22 projets concernant 59 classes.

Conformément au règlement adopté le 20/06/2024, il y a donc lieu dans ce cadre de verser des subventions pour un montant global de 40 000 €.

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires et classes découvertes. Pour favoriser l'organisation de ces projets, le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a voté un nouveau règlement de financement qui fixe les principes de financement suivants :

- financement des séjours avec nuitée hors de Besançon et plafonnement du nombre de nuitées subventionnées à 3, afin d'aider les projets d'un maximum de classes (la plupart des projets conduits par les écoles sont de 1 à 3 nuitées) ;
- répartition de l'enveloppe budgétaire de manière équitable en fonction du nombre de projets et de nuitées sollicitées. Le montant de la subvention attribuée dépend donc du nombre de projets déposés et du nombre de nuitées ;
- chaque nuitée reçoit un montant égal, à l'exception des écoles situées en géographie prioritaire, qui bénéficieront d'une majoration de leur subvention de 100% (une classe dédoublée est considérée toutefois comme une demi-classe dans le calcul) ;
- plafonnement du montant de la subvention par nuitée :
 - classe d'école hors QPV : 250 € / nuitée ;
 - classe d'école en QPV : 500 € / nuitée ;
 - classe dédoublées d'école en QPV : 250 € / nuitée.

Au cours de la campagne de recensement 2025-2026 des demandes de subventions entre le 1^{er} septembre 2025 et le 15 novembre 2025, 15 écoles ont sollicité la Ville pour le financement de séjours scolaires. Il s'agit de 22 projets qui concernent 59 classes (soit 1160 enfants).

Les 22 projets sont les suivants :

- Ecole élémentaire Arènes, séjour de 5 nuits à Ile d'Oléron pour classe 6 classes CP /CE1 /CE1-CE2 /CE2-CM1 /CM1-CM2 /CM1-CM2
- Ecole élémentaire Tristan Bernard, séjour de 2 nuits à Rochejean pour 3 classes de CE1-CE2 /CM1 /CM2 et d'une nuit à Rochejean pour 2 classes CP et UEE
- Ecole maternelle Tristan Bernard, séjour d'1 nuit à Rochejean pour 1 classe de MS-MG
- Ecole élémentaire Boichard, séjour de 4 nuits à Chaux-Neuve pour 2 classes de CM1 et CM2
- Ecole maternelle Bruyère, séjour de 1 nuit à Gérardmer pour 2 classes de PS-MS et UEE
- Ecole élémentaire Bruyère, séjour de 3 nuits à Gérardmer pour 3 classes CP-CE1 /CE1-CE2/ CM1-CM2
- Ecole maternelle la Butte, séjour de 3 nuits à Rochejean pour les 1 classe de PS -MS
- Ecole maternelle Chaprais, séjour de 2 nuits à Longeville mont d'or pour 3 classes MS /GS
- Ecole élémentaire Dürer, séjour de 3 nuits à Crotenay, pour 1 classe de CE2
- Ecole élémentaire Fanart, séjour de 4 nuits à Lamoura pour 3 classes de CE2/ CM1 /CM2
- Ecole élémentaire Ferry, séjour de 2 nuits à Crotenay pour 2 classes de CM2
- Ecole élémentaire Fertet, séjour de 6 nuits à Noirmoutier en Ile pour 4 classes de CP-CE1 / CE1-CE2 / CE2-CM1 / CM1-CM2
- Ecole élémentaire Fourier, séjour de 3 nuits à Longeville Mont d'or pour 2 classes de CE1

- Ecole élémentaire Helvétie, séjour de 3 nuits à Bellegarde pour 4 classes de CM1 / CM2
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour de 2 jours à Levier pour 2 classes de CP / CE1
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour d'une nuit à la Saline d'Arc et Senans pour 1 classe de CE1
- Ecole élémentaire Helvétie, séjour d'une nuit à Marnay pour 1 classe de CM2
- Ecole élémentaire Ile de France, séjour de 2 nuits à Marnay pour les 4 classes de CM1 / CM2
- Ecole élémentaire Ile de France, séjour de 2 nuits à Crotteau pour les 4 classes de CE2
- Ecole élémentaire Rivotte, séjour de 2 nuits à Levier pour les 5 classes de CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2
- Ecole élémentaire Viotte, séjour de 3 nuits à Rochejean pour 2 classes CP-CE2 et CM1-CM2

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire attribuée de 40 000 € et des principes de financement rappelés ci-dessus, les subventions proposées par projet sont les suivantes :

Ecole	Montant attribué en 2025-2026
Ecole élémentaire d'Arènes	7 741.93 €
Ecole élémentaire Bernard	1 612.90 €
Ecole maternelle Bernard	430.11 €
Ecole maternelle Boichard	1 290.32 €
Ecole maternelle Bruyère	322.58 €
Ecole élémentaire Bruyère	1 935.48 €
Ecole maternelle la Butte	645.16 €
Ecole maternelle Chaprais	1 290.32 €
Ecole élémentaire Dürer	2 580.65 €
Ecole élémentaire Fanart	1 935.48 €
Ecole élémentaire Ferry	860.22 €
Ecole élémentaire Fertet	2 580.65 €
Ecole élémentaire Fourier	2 580.65 €
Ecole élémentaire Helvétie	3 870.97 €
Ecole élémentaire Ile de France	6 881.72 €
Ecole élémentaire Rivotte	2 150.54 €
Ecole élémentaire Viotte	1 290.32 €
Total	40 000 €

La dépense totale, soit 40 000 €, sera prise sur la ligne 65.284.65748.0022233.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire d'Arènes : 7 741.93 €
- Ecole élémentaire Bernard : 1 612.90 €
- Ecole maternelle Bernard : 430.11 €
- Ecole maternelle Boichard : 1 290.32 €
- Ecole maternelle Bruyère : 322.58 €
- Ecole élémentaire Bruyère : 1 935.48 €
- Ecole maternelle la Butte : 645.16 €
- Ecole maternelle Chaprais : 1 290.32 €
- Ecole élémentaire Dürer : 2 580.65 €
- Ecole élémentaire Fanart : 1 935.48 €
- Ecole élémentaire Ferry : 860.22 €
- Ecole élémentaire Fertet : 2 580.65 €
- Ecole élémentaire Fourier : 2 580.65 €
- Ecole élémentaire Helvétie : 3 870.97 €
- Ecole élémentaire Ile de France : 6 881.72 €
- Ecole élémentaire Rivotte : 2 150.54 €
- Ecole élémentaire Viotte : 1 290.32 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguee

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT